

t.311 Chili - FO/v1

3005 Berne, le 24 septembre 1973

COOPERATION TECHNIQUE AVEC LE CHILI

A la suite du récent coup d'Etat au Chili, on peut donner les indications suivantes concernant la poursuite de la coopération technique avec ce pays.

1. D'une manière générale, notre coopération technique s'adresse à la population des pays en voie de développement et non aux gouvernements de ces pays. Elle ne saurait donc en principe fluctuer en fonction des régimes politiques de ces pays.
2. Notre coopération technique avec un pays se déroule selon un processus continu dans lequel des projets sont en cours de réalisation et d'autres à divers stades d'avancement dans les préparatifs.
3. Au Chili, deux projets sont actuellement en cours, les deux dans le domaine de la formation professionnelle (restauration populaire et réfrigération industrielle). Etant donné qu'ils répondent à des besoins prioritaires de l'économie chilienne, nous maintiendrons notre soutien à ces deux projets pour autant que la nouvelle situation dans le pays le permette.
4. Pour ce qui est des nouveaux projets actuellement en cours d'examen, nous étudierons en temps voulu si la situation dans le pays et la politique du nouveau gouvernement permettent d'entreprendre leur réalisation.

5. Le personnel de la coopération technique au Chili qui comprend actuellement 5 experts et leur famille, ainsi que 2 stagiaires de l'E.P.F., est en sécurité et reste en contact avec notre Ambassade à Santiago qui, le cas échéant, interviendra pour le protéger.